

Initiatives parlementaires

En cette dernière décennie du siècle, le handicap est en train de devenir le facteur le moins important qui est susceptible d'empêcher une personne de s'intégrer harmonieusement au marché du travail. Les vraies entraves, pour les personnes handicapées qui veulent avoir un emploi, sont des éléments étrangers à la personne. Certaines des questions clés sont les structures d'enseignement, les méthodes d'embauche et les mesures qui découragent le travail.

Nous avons les connaissances et les compétences pour mettre au travail la très grande majorité des handicapés mentaux. Mais nous n'avons pas la détermination voulue pour prendre des initiatives afin d'utiliser ces connaissances et ces compétences.

La troisième initiative concerne l'innovation dans le logement. Dans la plupart des provinces sinon toutes, les services en résidence sont gravement insuffisants tant pour le nombre de places que pour les possibilités offertes. Qui plus est, on s'est fort peu intéressé aux innovations, aux logements améliorés qui permettraient de répondre aux besoins des personnes handicapées. Il y a eu un certain effort, mais il faut bien davantage. Le ghetto ou la rue, c'est aujourd'hui la réalité pour un nombre bien trop considérable de ces adultes.

Pour aider les collectivités, aider les adultes handicapés et relancer les économies locales, la SCHL devrait réagir plus rapidement aux besoins en logement de ce secteur vulnérable de la population.

• (1910)

Quatrièmement, il y a les problèmes liés à la pauvreté. La pauvreté grave et permanente a sur l'individu des effets qui ne sont pas qu'économiques. Elle a des conséquences physiques et psychologiques qui sont beaucoup plus difficiles à réparer qu'à prévenir.

Nous parlons de gens qui n'ont pas ou peu de revenu disponible, soit environ 60 \$ par mois. L'allocation qu'ils touchent pour leurs besoins fondamentaux ne prévoit rien pour les vêtements, la nourriture, les loisirs ou activités sociales. Les transports, quand ils sont disponibles, sont extrêmement limités, selon le rapport de l'Association pour l'intégration communautaire de Regina.

La perte de soutien des parents à la suite de leur décès ou parce que le bénéficiaire cherche à obtenir plus d'indépendance produit un changement de style de vie spectaculaire et radical chez la plupart des adultes handicapés. Un des premiers signes visibles auxquels on reconnaît le problème, c'est souvent qu'ils portent des vêtements d'occasion au lieu des vêtements plus neufs ou plus élégants qu'ils avaient l'habitude de porter dans leur jeunesse.

L'apathie et la dépression suivent rapidement accompagnées d'une perte correspondante de capacité au travail et à la maison. C'est en partie attribuable à la peine

que suscite cette perte, mais l'effet permanent à long terme est davantage attribuable au changement d'habitudes alimentaires.

Un autre indice réside dans la perte d'initiative. Sans un solide réseau de soutien personnel et faute d'un pouvoir d'achat, la plupart de ces personnes sont incapables d'exiger du système de services qu'il fasse plus que subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ils finissent en réalité par compter sur un petit nombre de services qui ont moins de potentiel d'accès et utilisent le système de services plus généraux.

L'impuissance et le désespoir sont les caractéristiques qui décrivent le mieux les personnes qui connaissent une pauvreté grave et permanente et qui sont incapables d'exiger du système de services ou de la société qu'ils comprennent leurs besoins et y répondent.

Il existe certes une certaine bonne volonté de la part de certains organismes à travailler avec les organismes gouvernementaux, telle qu'elle s'exprime dans la résolution suivante adoptée par l'Association pour l'intégration communautaire de la Saskatchewan. Elle s'énonce comme suit :

Il est résolu: Que l'Association pour l'intégration communautaire de la Saskatchewan se réunisse avec d'autres groupes de défense des personnes souffrant de maladies invalidantes pour discuter de suggestions à faire au gouvernement de la Saskatchewan en vue de l'établissement d'un régime de pension d'invalidité non lié aux ressources qui pourrait suppléer le travail ou l'aide de la famille afin que ces personnes puissent vivre dans la dignité sans avoir à se priver des commodités de base.

Tout cela ne veut pas dire qu'il ne se fait rien, car on entreprend des efforts pour remédier à ce problème. Je tiens cependant à ce que cette question vienne au premier plan dans l'esprit de ceux qui préparent les programmes d'action des différents ministres de la Santé de tout le pays.

Il suffit de regarder le rapport annuel de 1989-1990 présenté aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour constater dans quelle mesure on fait des efforts. Par exemple, au cours de l'exercice 1989-1990, le gouvernement fédéral a versé 106,5 millions de dollars aux diverses provinces au titre de la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Depuis que le gouvernement fédéral paie la moitié des frais engagés par les provinces pour les services de réadaptation professionnelle et le matériel spécial pour les personnes handicapées, les dépenses annuelles en biens et services pour la réadaptation professionnelle totalisent en moyenne entre 200 et 250 millions de dollars par année.

Pour donner quelques chiffres régionaux, en 1989-1990, la Saskatchewan a reçu au total 5 884 407 \$, ou près de 6 millions si on veut un chiffre rond, pour la réadaptation professionnelle des personnes handicapées,